



**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 6 mars 2014, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny**

Présidence : Mme Carine Carvalho

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice
Mme Franciska Krings, Vice-rectrice
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

Doyens : M. François Bussy, Doyen FGSE
Mme Bettina Kahil, Doyenne Droit Sciences criminelles
M. Fabien Ohl, Doyen SSP
M. François Rosset, Doyen Lettres

Membres présents :

Mme Apolline Thromas, Mme Aline Hostettler, M. Nicolas Turtzchi, Mme Clémence Demay, Mme Ute Heidmann, Mme Anastassia Forquenot de la Fortelle, Mme Kornelia Imesch Oeschlin, M. Boris Vejdovsky, Mme Patrizia Ponti, M. Thierry Schiffmann, M. Marc Schilliger, Mme Christiane Moro, M. Antoine Chollet, M. Jonas Schnyder, Mme Juliana Sobbia, M. John Antonakis, M. Goette Lorenz, M. Alessandro Villa, Mme Sara Cavalli, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Benjamin Rudaz, M. Kevin Schweizer, M. Lazare Benaroyo, M. Niko Geldner, M. Alexandre Roulin, M. Omayya Dudin, Mme Natalie Neubert, M. Paul Majcherczyk, Mme Aurélia Kocher, M. Isac Pereira, M. Amaury Daele

Excusés :

M. Benoît Frund, Vice-recteur, M. Marc de Perrot, Secrétaire général
Mme Béatrice Desvergne, Doyenne FBM, M. Jörg Stolz, Doyen FTSR, M. Thomas von Ungern-Sternberg, Doyen HEC

M. Raphaël Rousseleau, Mme Emmanuelle Jacquat, Mme Véronique Boillet, M. Jean-Loup Chappelet, Mme Laura Bernardi, M. Pascal Roman, Mme Isabelle Decosterd

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue de la Présidente
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2013
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction
5. Elections membres des Commissions (places vacantes)



6. Communication des Commissions
7. Approbation des modifications du RI et du RGE
8. Réponse à l'interpellation de M. A. Daele (PAT-Centre)
9. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue de la Présidente

Mme la Présidente Carine Carvalho ouvre la séance et annonce que le quorum étant atteint le Conseil peut délibérer.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil :

- M. Jean-Luc Epard (Prof., FGSE)
- Mme Véronique BOILLET (Prof., FDCA)
- M. Jean-Loup CHAPPELET (Prof., FDCA)
- M. Nicolas TURTSCHI (Corps intermédiaire, FDCA)
- Mme Clémence DEMAY (Etudiante, FDCA)
- Mme Elenida SHKARPA (Etudiante, FDCA)
- M. Isac Pereira (Etudiant, FBM).

Le Conseil est donc au complet, à l'exception d'un représentant du PAT pour la FDCA.

2. Formalités

• Désignation des scrutateurs

Mme Aurélia Kocher et Mme Kornelia Imesch Oechslin se portent volontaires comme scrutatrices.

• Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite pas d'opposition ou d'abstention, il est donc considéré comme adopté.

• Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2013

Mme Natalie Neubert signale qu'elle est indiquée comme présente, mais qu'elle n'était pas à la séance.

M. François Rosset, Doyen de la Faculté des lettres signale la mention dans le PV d'une «Faculté de philosophie», ce qui n'est pas (encore ?) le cas à l'Université de Lausanne.

M. John Antonakis revient sur l'orthographe de son nom de famille qui ne comporte pas de «i» après le n.

3. Communications du Bureau

Afin de mettre à jour notre site internet, le Bureau demandera à chaque membre de lui faire parvenir un petit texte, soit 3-4 lignes de présentation. Cela est important pour la visibilité du Conseil et de ses membres. Les changements seront visibles lors de la migration prochaine des sites Jahia. Cette mise à jour sera l'occasion d'une annonce sur les actualités en ligne et invitera la communauté à connaître ses représentant-e-s et à leur transmettre ses doléances.

Le blog se penche actuellement sur la question des transports et de la mobilité sur le campus. M. Benjamin Rudaz présente l'article, qui sera mis en ligne très prochainement, et invite les membres à réagir et discuter de son contenu.

- M. Paul Majcherczyk (PAT, FBM) remarque que les parkings sont pleins et le prix des macarons augmente, ce qui décourage alors que les alternatives sont saturées ou pas encore bien développées.
- M. le Recteur Dominique Arlettaz répond qu'effectivement le nombre de places ne va pas augmenter, cela est clair. Le nombre de personnes dans la communauté universitaire augmente. Le Vice-recteur Frund, absent aujourd'hui, aurait plus d'informations. Il y aura une manière différente de tarifer, c'est le point qui est connu, le but étant de mieux diversifier les modes de transports, pour moins systématiquement venir en voiture par exemple. Mise en œuvre dans les prochains mois. Le métro est effectivement saturé, quelques améliorations seront apportées.
- Mme Patrizia Ponti (PAT, Lettres) remarque que les gens viennent de plus loin et non seulement de Lausanne, et demande si cela est pris en compte ?
- M. Dominique Arlettaz répond que oui, dorénavant plus de gens viennent avec le M1 depuis Renens plutôt que depuis Lausanne.

4. Communications de la Direction

Budget 2014

M. Dominique Arlettaz annonce que le budget définitif correspond aux chiffres annoncés lors de la dernière séance. Le budget sera joint au PV de cette séance. L'UNIL passe donc de 433 à 457 Mio CHF, ce qui représente un budget exceptionnel.

Informations sur le processus OAQ

M. le vice-recteur Jacques Lanarès dresse le contexte de l'audit OAQ. L'OAQ (Organe d'Accréditation et d'assurance Qualité des hautes écoles suisses) est régulièrement mandaté par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'actuel processus en est la troisième itération. Il s'agit de déterminer si l'UNIL satisfait aux exigences pour obtenir les subventions fédérales (et cantonales, vu que le canton a repris les mêmes critères). Les critères sont d'avoir un système qualité en place, que celui-ci fonctionne et réponde aux sept standards fixés. Une auto-évaluation interne est faite par un Comité de pilotage, qui produit un rapport.

Une visite a eu lieu récemment par cinq expert·e·s internationaux, qui ont rencontré une centaine de personnes. Ces experts ont produit un rapport, sur lequel la Direction a pris position. Ces remarques donneront lieu à un deuxième rapport qui remontera la chaîne, vers l'OAQ puis le SEFRI.

Du premier rapport d'experts, M. Lanarès peut donner quelques points.

L'UNIL atteint les exigences demandées, et donc aurait droit aux subventions. Dans les appréciations des expert·e·s figurent les points suivants :

- Les recommandations des précédents audits ont été suivies et concrétisées.
- L'étendue et la cohérence du système qualité à l'UNIL ont été louées. Il agit comme un réel outil d'amélioration de l'institution.

Quelques réserves ont été mentionnées, comme par exemple :

- L'évaluation systématique des enseignements n'est pas remplie (choix délibéré, défendu par la Direction).
- Des incompréhensions de fonctionnement liées à des masters conjoints ont été signalées par les experts. Ces points ont pu être clarifiés.
- La transparence sur les retours qualité sont critiqués par les experts. Le feedback des évaluations des enseignements aux étudiant·e·s devrait notamment être amélioré.
- Quelques personnes rencontrées par les experts semblaient peu au courant des critères qualité et des modalités d'évaluation.

Ces dernières réserves ne devraient pas compromettre les conclusions globalement positives du rapport final, et donc le versement des subventions.

Institut Universitaire Kurt Bösch

M. Dominique Arlettaz annonce que les négociations quant au rattachement de l'IUKB à l'UNIL et à l'UNIGE sont terminées, et qu'une convention de transfert est en cours d'élaboration. Trois des cinq partenaires ont signé, avec un accord final prévu pour avril 2014. L'intégration de l'UER «Tourisme» à la Faculté des géosciences et de l'environnement aura lieu au 1^{er} janvier 2015.

Suites de l'abandon du projet Neuropolis

M. Dominique Arlettaz revient sur le renoncement du projet de construction «Neuropolis», qui fait suite au départ pour Genève des locaux du Human Brain Project. Le futur bâtiment devait toutefois aussi héberger des personnes de l'UNIL en besoin d'espace de travail. Le Conseil d'Etat et la Direction en ont discuté, puis la Direction a produit un rapport détaillant les besoins en surface de la biologie computationnelle.

Ces éléments ont été repris dans la planification des constructions. De nouvelles surfaces déjà planifiées pourraient ainsi se construire plus tôt que prévu. Ce document est pour l'instant confidentiel et doit encore être combiné avec les besoins du CHUV. Un rapport final sera produit par la Direction avant l'été.

Suites de la décision du peuple suisse du 9 février dernier

Suite au 9 février 2014, l'Union Européenne a suspendu ses négociations avec la Suisse concernant Horizon 2020 (2014-2020), et Erasmus+, soit la mobilité des étudiants, mais aussi des apprentis et enseignants, pour la même période. L'UE attend les dispositions d'application de ce nouvel article constitutionnel pour se remettre autour de la table, argumentant que la libre circulation des personnes et la non-discrimination au sein des pays membres est cruciale et non négociable.

M. Dominique Arlettaz donne quelques éléments importants de la situation actuelle : la position du Conseiller Fédéral Schneider-Ammann est de redevenir un pays associé à l'UE, au lieu d'un pays tiers comme actuellement. En ce qui concerne Erasmus, cela est déjà impossible pour l'année 2014. Une fois la pression et le choc retombés, et les élections européennes passées, les conditions de négociations seront meilleures. Le projet du Conseil Fédéral est de disposer d'un projet de loi d'application pour la fin décembre 2014.

Des crédits ont été votés (3.4 milliards pour 2014-2020) par le Parlement pour la contribution à ces deux collaborations. Les modalités d'utilisation de ces fonds ne sont pas encore claires, mais ceux-ci resteront consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Concernant Horizon 2020, les chercheurs et chercheuses suisses peuvent dans tous les cas participer aux projets, mais ces projets doivent être dirigés par des chercheurs et des chercheuses issu·e·s de l'UE. Ainsi, les chercheurs UNIL ne peuvent pour l'instant pas déposer de demandes de bourses au Conseil Européen de la Recherche (CER). La situation des échanges Erasmus est plus urgente. Les candidatures ont été invitées à être déposées malgré les incertitudes. Il faudra donc se décider plus rapidement sur ce point et sur les dossiers pendants.

M. Arlettaz rappelle que des étudiant·e·s partent avec Erasmus, certes, mais pas seulement. Les destinations extra-européennes ne sont pas touchées, ce qui représente environ 200 étudiants par année. Le Conseil Fédéral devrait prendre une décision prochaine pour des mesures compensatoires, débloquant des fonds permettant de financer des actions de mobilité. Les modalités ne sont pas encore connues. Il est probable que la fondation recevant actuellement les financements Erasmus («.ch» à Soleure), reçoive ces fonds. Le Recteur rappelle que l'UNIL a signé environ 400 accords

Erasmus inter-universités. Ils devraient être maintenant tous renégociés. Ces accords stipulent une réciprocité, ce qui signifie qu'il faut financer les deux aspects (étudiants «in» et étudiants «out»).

La Direction insiste sur le maintien des départs en mobilité en 2014. Ces opérations seront en principe possibles avec les fonds libérés par le Conseil Fédéral. Il est du souhait de tous que les étudiants qui ont déposé leur dossier puissent partir. Les négociations bilatérales entre universités ont déjà commencé, mais cela prendra du temps pour retrouver une situation semblable. M. Arlettaz rappelle que l'argent finançant ces échanges est de tout temps venu de Berne et non de l'Europe.

Pour la recherche, des alternatives de financement sont en train d'être évaluées, comme par exemple de passer par le FNS.

M. Amaury Daele (PAT, Services centraux) pose une question au sujet d'Erasmus. Ces accords touchent également le PAT et ses programmes d'échanges, est-ce que les solutions comprennent aussi ce volet ?

M. Dominique Arlettaz : ce volet est aussi concerné effectivement, mais l'urgence est différente, vu un calendrier peut-être plus souple que pour les étudiants.

Mme Céline Rozenblat (Prof., FGSE) s'interroge sur Horizon 2020. Cela fait trois mois qu'une coordination d'un projet est faite. Une communication email a été faite par le Vice-recteur Philippe Moreillon juste avant la séance. Le SEFRI dit toujours que la direction d'un projet peut être faite par un·e chercheur·e suisse, si le financement de coordination/direction est assuré pour ce poste.

M. le Recteur répond que ce n'est pas exclu, mais qu'il est plutôt recommandé de laisser la direction d'un projet à une autre université européenne.

Mme C. Rozenblat : Qu'en est-il de ces financements de coordination ?

M. Dominique Arlettaz indique que l'UE a clairement voulu bloquer la situation. Les bourses ERC venant d'institutions suisses ne peuvent pas être déposées. L'Union Européenne n'en veut pas, même si la Suisse paie le projet et l'évaluation du projet. Ils ne veulent donc actuellement pas discuter.

M. A. Chollet (CI, SSP) a deux questions à propos du post-9 février. Les étudiants font-ils partie des contingents qui seront introduits ? Si oui, comment va-t-on calculer les contingents ?

M. Dominique Arlettaz indique ne pas disposer d'éléments de réponse, tout dépendra de la loi d'application.

Deuxième question de M. Chollet : Des voix s'élèvent maintenant pour peindre une campagne trop molle de la part des milieux académiques, qui n'auraient pas assez fait entendre leurs intérêts, quelle est la position de la Direction à ce sujet ?

M. Arlettaz indique que les recteurs des universités suisses ont écrit un manifeste, qui a été bien publié en suisse-allemande, mais étonnamment pas en suisse-romande. Cette démarche a été critiquée par les initiants, qui ont invité les recteurs à ne pas s'occuper de politique. Le thème des étudiants n'a que tardivement été mentionné dans la campagne. Cette votation pourrait à long terme avoir des impacts sur l'Université, via des ressources fiscales en baisse, et donc les subventions fédérales et cantonales plus faibles. De potentielles pressions sur les budgets universitaires pourraient donc écourter les bonnes nouvelles de 2014. Il signale que le Conseil Fédéral est très actif pour trouver une solution.

M. Niko Geldner (Prof., FBM) s'interroge sur la différence entre le statut de pays tiers et de pays associé. Dans quel meilleur délai pourrait-on devenir pays associé ?

M. Dominique Arlettaz signale que plusieurs pays non-membres sont actuellement en négociation pour devenir pays associés. Ceux-ci sont en meilleure posture que la Suisse, étant encore en négociation. L'UE est très claire sur les deux points de libre circulation et de non-discrimination. Le vote du 9 février a bloqué la signature de l'accord de libre-circulation avec la Croatie. Cet accord aurait de toute manière dû passer devant le peuple, avec encore une fois un risque. En cas de refus de cet accord avec la Croatie, la Suisse se serait retrouvée dans la même situation, même avec un refus le 9 février de l'Initiative populaire contre une immigration de masse.

Il poursuit en indiquant que la Commission Européenne va être prochainement renouvelée, donc que les positions de la future commission européenne seront peut-être différentes. Diverses universités et institutions de recherche européennes ont pris position du côté de la Suisse, ce qui est encourageant. Le meilleur délai pour redevenir pays associé dans tous les cas est d'environ une année.

Au sein de l'ERC, les responsables sont prêts à aller relativement vite, une fois le problème politique réglé. Ironie du sort, le programme Horizon 2020 est basé sur le système suisse de financement de la recherche...

Mme Anastassia Forquenot de la Fortelle (Prof., Lettres) s'enquiert des séjours et voyages des enseignant·e·s, financés par Erasmus.

M. Dominique Arlettaz confirme que ceux-ci sont également bloqués. La priorité est actuellement mise sur les étudiant·e·s, tout en recherchant des solutions pour les autres catégories de personnes touchées.

Mme Kornelia Imesch Oeschlin (Prof., Lettres) demande s'il y a d'autres raisons que la votation du 9 février pour la suspension d'Erasmus.

M. Dominique Arlettaz répond qu'à priori la votation est seule en cause. Il a également vu dans la presse des éléments financiers qui auraient pu jouer un rôle, mais c'est principalement l'aspect politique intérieure suisse qui a mené à la suspension de l'accord.

Mme Imesch Oeschlin confirme la mention de cet aspect financier par la Basler Zeitung, puis confirmé par M. Schneider-Ammann.

Mme Céline Rozenblat ajoute que les professeur·e·s devraient demander des précisions, car les échanges prévus avant le 9 février, ayant lieu ce semestre, ne sont pas touchés.

M. Dominique Arlettaz le confirme. Les services sont chargés, mais les Relations internationales sont là pour renseigner les enseignant·e·s.

La parole n'est plus demandée.

5. Elections membres des Commissions (places vacantes)

Mme C. Carvalho présente le «plat de résistance» de la soirée, soit la composition des deux commissions permanentes du Conseil. Mission du jour, constituer entièrement les deux commissions.

Depuis la dernière séance du Conseil, les commissions n'ayant pas pu être constituées entièrement, le Bureau a relancé un appel à candidature.

Pour la Commission des finances et de gestion, le Bureau a reçu la candidature de Mme Patrizia Ponti (PAT, Lettres). Sans autre candidature, celle-ci est soumise au vote :

29 voix pour, 0 opposition, 0 abstention.

Mme Patrizia Ponti est élue membre de la Commission des finances et de gestion.

Concernant la Commission législative, un·e étudiant·e manquait. La Présidente lance un appel à candidature. M. Thierry Schiffmann (étudiant, Lettres) annonce la candidature de M. Isac Pereira (étudiant, FBM), en son absence. Sans autre candidature, celle-ci est soumise au vote :

29 voix pour, 0 opposition, 0 abstention.

M. Isac Pereira est élu membre de la Commission législative.

La Présidente du Conseil se félicite que ces commissions soient désormais pleinement pourvues, et rappelle que le Conseil comporte encore un poste vacant pour un membre du PAT en FDCA.

6. Communication des Commissions

Mme Carine Carvalho passe la parole à M. Boris Vejdovsky, Président de la Commission législative.

M. Vejdovsky revient sur la réunion récente de la Commission législative, avec plusieurs objets principaux à l'ordre du jour, notamment le RI et le RGE. L'autre objet était la mise en place du Groupe de Travail sur le RGE, au niveau du chapitre 4, soit la validation des examens, serpent de mer des travaux sur le RGE. Ce GT, qui ne s'était pas encore réuni, sera composé d'au moins un membre par faculté et par corps, ainsi qu'un membre de direction et des décanats. Cette composition est complète, avec l'intégration de Mme Danielle Chaperon (Direction) et Mme Eléonore Burnand (décanats). Des représentants pour la FGSE, la FTSR et la FDCA sont encore recherchés. M. Vejdovsky lance donc des appels aux décanats respectifs. Il souligne vouloir avoir des liens étroits avec le Bureau du Conseil et sa Présidente, et que de futurs travaux sont prévus sur d'autres thèmes.

La Commission des finances et de gestion n'a pas encore pu se réunir. Mais nous aurons l'opportunité de découvrir le résultat de ses travaux lors de la prochaine séance en mai.

7. Approbation des modifications du RI et du RGE

Mme C. Carvalho revient sur l'historique des modifications apportées à ces documents.

- Le Règlement d'application de la Loi sur l'Université de Lausanne (RLUL) a été modifié et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- Les principales modifications ont trait à l'introduction de précisions sur les titres que l'UNIL peut accorder à des collaborateurs du CHUV ou d'un de ses établissements affiliés suite au dossier relatif à MedUnil
- Autre modification : l'introduction de la notion de prescription après 8 années académiques qui ont suivi un échec définitif (cela permet donc à une personne de reprendre des études dans un cursus échoué définitivement 8 ans au préalable).
- La numérotation du RLUL a été revue et cela entraîne donc des modifications dans tous les règlements de l'UNIL dont notamment le Règlement général des études de niveau baccalauréat et maîtrise universitaire ainsi que dans le Règlement interne qui sont de la compétence du Conseil de l'Université.
- Les propositions de modifications ne concernent nullement le fond des dispositions, mais uniquement la forme et l'adéquation au RLUL.

Ces éléments ont été transmis par la Présidente à l'attention de la Commission législative, qui a préparé un préavis aux membres du Conseil. La parole est donnée à M. Thierry Schiffmann (étudiant, Lettres), rapporteur de la Commission sur ce point. La Commission recommande en conclusion d'accepter ces modifications.

M. Dominique Arlettaz rappelle que c'est le dernier épisode de l'histoire MedUnil, projet abandonné après de multiples discussions. Certains aspects de ce projet ont toutefois été poursuivis, comme la distinction entre fonction et titre, pour le CHUV, comme le nouveau titre MER-clinique, et la distinction sur les critères d'obtention du titre de professeur associé. Ces titres sont également possibles pour des personnes non-médecins, par exemple en sciences infirmières, ou pour des chimistes en médecine.

M. Alexandre Roulin (Prof., FBM) pose la question de la possibilité d'avoir le titre de professeur associé-clinique.

M. Dominique Arlettaz indique que la loi parle toujours de professeur associé. Ce sont les critères qui sont de deux ordres : soit enseignement et recherche, soit enseignement et clinique.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote, en bloc sur les modifications des deux textes.

31 pour, 0 opposition, 1 abstention.
Les modifications sont donc approuvées.

7. Réponse à l'interpellation de M. A. Daele (PAT-Centre)

Cette interpellation traitait du travail le dimanche, notamment pendant des événements tous publics.

La majoration prévue à l'UNIL pour les heures effectuées le dimanche serait de 20 %. M. Amaury Daele rapporte l'étonnement d'un membre du PAT, car il lui semblait que le travail du dimanche est d'habitude majoré de 50 %, selon le Code des Obligations. Le collaborateur en question a cherché vainement dans la Loi sur le Personnel et a posé la question à son supérieur puis également au service des Ressources Humaines. La réponse obtenue fut la suivante :

- Selon la Lpers les heures de travail de dimanche peuvent uniquement être reprises et non rémunérées. Les heures de travail de dimanche sont reprises à un taux de 1.2 heure pour 1 heure.

Une autre question était de savoir si le travail du dimanche était soumis à autorisation et accord des employés et du chef de service.

M. Jacques Lanarès apporte des éléments de réponse à l'interpellation. Sur la question du taux de récupération des heures effectuées le dimanche, le CO parle de rémunération, alors que la question posée porte sur le temps de travail (art. 329 CO, compensation une heure pour une heure). Le personnel UNIL n'est pas soumis à la Loi fédérale sur le travail, étant une administration publique. C'est donc la LPers qui fait foi.

Pour les heures du dimanche, cela est requis de l'employé si cela est prévu dans le cahier des charges (exemple de l'animalerie, ou de cas d'urgences, ou lors d'organisation d'un événement interne à la structure, ou les portes ouvertes de l'UNIL). Une limite supérieure existe à 6 dimanches par année si cela est hors du cahier des charges.

Mme Patrizia Ponti (PAT, Lettres) demande de préciser la question, il n'y a donc pas de notion 1.2 pour 1 ?

M. Jacques Lanarès confirme que non, cela reste une heure pour une heure.

M. Amaury Daele demande si une réponse écrite est prévue.

M. Jacques Lanarès signale que le texte sera envoyé au secrétaire pour que le PV soit précis sur ce point (voir annexe).

8. Divers et interpellations

M. Jonas Schnyder annonce avoir, comme annoncé par courrier à la Présidente, une interpellation du corps étudiant à l'intention du vice-recteur «Durabilité et campus» M. Benoît Frund. Celle-ci s'articule en trois questions, relatives au rapport final sur l'enquête de satisfaction sur les offres et besoins en restauration sur le campus :

Premièrement, en ce qui concerne les places à disposition pour manger et la question de l'atmosphère des locaux. L'enquête rapporte 47 % de personnes insatisfaites de la tranquillité des locaux et 53 % de personnes insatisfaites par le nombre de place à disposition. Le rapport précise dans la Table 4 (p11) que dans les repas achetés à la cafétéria et pris ailleurs sur le campus, 33 % le sont dans les couloirs et les salles de cours. Or, ces lieux non prévus à cet usage sont déjà occupés par 33 % des personnes qui pique-niquent sur le campus. Au final, l'enquête permet de voir qu'il y a un réel problème au niveau des places disponibles. Quelles mesures vont être mises en place afin de régler ce problème, car il semble tout à fait anormal, pour qui que ce soit, d'avoir à manger par terre dans les couloirs, sur des escaliers ou dans les salles de cours, où c'est d'ailleurs la plupart du temps interdit par le règlement.

Deuxièmement, en ce qui concerne les spécificités alimentaires. L'étude indique dans la Table 7 qu'il y a moins de la moitié des personnes qui sont satisfaites (48 %) par l'offre d'aliments répondant à des contraintes spécifiques (personnes végétariennes, allergiques, intolérantes,...). Que compte faire la Direction afin de pouvoir prendre en compte toutes les minorités présentes à l'Université pour ce qui est de l'offre alimentaire.

Finalement, en ce qui concerne les réponses aux questions ouvertes de l'enquête. Le rapport n'en fait pas mention directement alors qu'il s'agissait d'une partie importante du questionnaire. Ces réponses ont-elles été traitées, et si oui, comment ? Si non, est-il possible de connaître leur potentielle utilisation ?

M. Dominique Arlettaz indique que M. Benoît Frund répondra plus en détails lors de la prochaine séance. Toutefois, ce point est effectivement difficile. Les aspects de place dépendent en partie de l'UNIL mais pas entièrement. Il donne l'exemple de la construction de locaux, qui dépend de l'Etat de Vaud, constructeur et propriétaire des bâtiments. Le nouveau restaurant de Géopolis (400 places) a permis de détendre la situation légèrement. Une réflexion est en cours pour un éventuel aménagement des horaires de repas de midi, en modulant les horaires de fin des cours. L'extension de l'Unithèque, prévue, comprend une extension des places de restauration. La charge des infrastructures est due à la croissance des effectifs (1'400 étudiants de plus en 2 ans), élément appréciable, mais qui met la pression. Les prochains bâtiments vont aider. Concernant les questions ouvertes de l'enquête, elles sont actuellement en cours de traitement.

Mme Danielle Chaperon ajoute que la Commission de l'enseignement planche via un GT sur les horaires d'enseignement, ce qui viserait à étaler la période de repas de midi.

M. Jonas Schnyder pose la question des délais dans lesquels ces améliorations peuvent être apportées. Il prend l'exemple de l'Anthropole qui comporte de nombreuses tables non utilisées et des espaces ouverts disponibles.

M. Dominique Arlettaz répond que certaines zones ne sont pas utilisées pour des raisons de sécurité.

M. Benjamin Rudaz (CI, FGSE) propose également d'interpeller la Commission de la restauration, en plus de cette intervention au Conseil.

Mme Natalie Neubert (CI, FBM) pose une question à propos des assurances maladies pour les doctorants étrangers. Avant, ceux-ci pouvaient faire reconnaître leur assurances autres que Lamal, et suite à un changement de loi cela ne sera plus possible. Elle signale que ce dossier sera prochainement discuté et abordé dans le Conseil.

Mme Carine Carvalho signale la possibilité donnée aux membres du CI de présenter une interpellation par écrit.

Elle informe avoir reçu une question écrite de la part d'une collaboratrice des Services centraux : Des bruits de couloir circulent sur le départ prochain du berger de l'UNIL, est-ce vrai ? Qu'est-ce que la Direction peut apporter à cette rumeur, du départ de la tondeuse écologique ?

M. Dominique Arlettaz acquiesce sur le fait que ces animaux font partie de l'image du campus, mais il signale qu'ils ne sont pas la propriété de l'UNIL mais du moutonnier. Il serait pour sa part favorable au maintien d'un cheptel, des discussions sont en cours dans ce sens. Il profite de signaler que l'UNIL dispose également d'ânes.

M. Jonas Schnyder revient sur l'enquête sur la restauration, et sur l'obligation de payer avec la Campus Card pour obtenir le prix différencié, défavorisée par 80 % des sondés dans l'enquête. Ceci aboutit à un prix différent pour un même statut, suivant le moyen de paiement par carte ou cash.

M. Dominique Arlettaz confirme que cette technique est obligatoire partout. Avec le nombre de personnes, la pression sur les collaborateurs est grande, donc cette mesure sera maintenue, pour accélérer le passage en caisse. Il n'est pas prévu de la modifier.

M. Thierry Schiffmann pose la question sur la différence entre la présentation visuelle ou informatique de la Campus Card.

M. Dominique Arlettaz confirme que c'est l'identification informatique qui fait foi, ce qui simplifie la grande diversité des statuts présents à l'UNIL au moment du passage en caisse.

La parole n'étant plus demandée, Mme C. Carvalho clôt la séance.

Procès-verbal : Benjamin Rudaz (secrétaire du Conseil de l'UNIL)

9 mai 2014

ANNEXE : Réponse écrite de la Direction à l'interpellation A. Daele

Conseil de l'Université

Lausanne, le 10 mars 2014

En préambule, la Direction de l'UNIL précise que ce document est rédigé à bien plaisir et non constitutif d'un précédent. De plus, il n'a pas valeur de décision, mais uniquement d'information et ne peut être utilisé dans une nouvelle procédure ultérieurement.

Lors de la séance du 5 décembre 2013 du Conseil de l'UNIL, M. Amaury Daele, membre dudit Conseil, a interpellé la Direction de l'UNIL en posant 3 questions qui sont reprises ci-après. La Direction de l'UNIL, conformément à l'article 30a al. 3 du Règlement interne, a répondu oralement à cette interpellation lors de la séance suivante du Conseil de l'UNIL, soit le 6 mars 2014. L'essence des réponses apportées oralement lors de cette séance figure en regard des questions rappelées ci-après :

1. Quel est le taux pour récupérer des heures prestées le dimanche, 20 ou 50 % ?

Il importe de distinguer, lors d'un travail occasionnel un dimanche, les questions de rémunération des questions de compensation de temps.

En principe, les heures supplémentaires ne sont pas payées à l'UNIL, mais compensées par des congés conformément à l'article 48 Lpers. Ni la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers) ni son règlement d'application (Rglpers), ni par ailleurs aucune autre disposition du Conseil d'Etat en la matière ne prévoient une obligation de compenser, par le versement d'un salaire majoré, les heures travaillées occasionnellement le dimanche et les jours fériés. L'UNIL applique l'article 48 Lpers et l'article 329 CO en la matière. Cette dernière disposition prévoit un jour de repos usuellement le dimanche et si cela n'est pas possible, un autre jour ouvrable. En vertu de cette disposition, une compensation s'effectue selon le principe : une heure travaillée = une heure de congé. Il est à relever que la pratique est la même à l'EPFL.

2. Le personnel de l'UNIL est-il soumis aux règles de la LTr fédérale ?

Non, en raison du fait que l'UNIL est assimilée à une administration publique et que ces dernières ne sont pas soumises à la LTr selon l'article 7 de l'OLT1.

Par contre, l'UNIL est soumise à la Lpers, au Rglpers et normes y afférentes. Le CO s'applique par analogie uniquement en cas de lacune législative dans les autres normes susmentionnées.

3. Est-on obligé de prester des heures le dimanche ?

Oui dans certains cas de figure, en particulier lorsque :

- cela est intégré au cahier des charges (ex. : animaliers);
- il y a péril en la demeure (ex. : situation d'urgence dans un labo);
- cela est induit par la qualité de la prestation demandée aux collaborateurs (ex. : événement).

Par ailleurs, un chef de service peut se voir contraint d'ordonner des heures supplémentaires à son équipe en raison d'un travail spécifique. Cependant, cela doit rester occasionnel.

Il faut une autorisation cantonale si des collaborateurs d'une unité spécifique de l'UNIL doivent travailler plus de 6 dimanches par année civile et que cela ne découle pas de leur cahier des charges.

La Direction de l'UNIL et son Service des ressources humaines restent à disposition pour étudier des situations personnelles spécifiques.

DIRECTION DE L'UNIVERSITE

Prof. Jacques Lanarès
Vice-recteur